

Le porteur d'histoire



Vendredi 27 avril, La Vence Scène accueille à 20h, "Le porteur d'histoire". Créée et mise en scène par Alexis Michalik la pièce a reçu en 2014 les Molières du "meilleur auteur" et de la "meilleure mise en scène". Le spectacle parle des pouvoirs de l'imaginaire et du livre ! A noter, une séance est réservée aux collèges et lycées le vendredi 27 avril à 14h.

web+



A venir

Rugby à gogo !

La période est au rugby et le RCCN enchaîne les événements. En effet, le club intercommunal invite à découvrir le "Touch Rugby" mardi 1^{er} mai de 9h à 18h au stade du Parc de Vence lors d'un tournoi mixte accueillant aussi bien les joueurs débutants et confirmés. Samedi 5 mai, les écoles de rugby sont conviées au tournoi Cargnelutti et au Challenge Nathan au stade Jean Balestas de 10h à 16h.



Foulée du Souvenir

Prologue à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, "La Foulée du Souvenir" invite les Saint-Egrévois à effectuer un parcours mémoriel en courant ou en marchant dans les rues de la ville. Le départ est donné à 9h rue du 8 mai à Fiancéy. Deux parcours de 4,1 km et de 6,1 km sont proposés.



actualité

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS

Saint-Egrève Jumelages propose à des familles de la commune de participer à l'accueil d'amis allemands de Karben à l'occasion de leur visite du 10 au 13 mai prochains. Convivialité, visites de groupes et temps en famille sont les maîtres mots de ce week-end international pour lequel il n'est pas nécessaire de parler allemand...

En savoir + : 04 76 75 47 00 ou st-egreve-jumelages@wanadoo.fr

ENQUÊTE MJC

En prévision de la saison 2018-2019, la MJC souhaite ré-adapter le rythme de ses activités annuelles pour les tout-petits (3 à 5 ans) et lance un petit sondage pour recueillir les avis des Saint-Egrévois.

Pour participer : <https://framaforms.org/sondage-mjc-rentree-2018-2019-1521059957>

UNE CARTE POUR LES PISCINES

Pour la saison estivale dans les piscines du Canton, le Sivom met en place des tarifs différenciés. L'un sera appliqué aux résidents du Canton et l'autre aux personnes extérieures. Pour profiter des tarifs les plus bas, les Saint-Egrévois sont invités à venir en mairie se faire faire une carte résident qu'il faudra présenter à chacune de ses entrées à la piscine. Gratuite, sa réalisation se fait sur simple présentation d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité par personne, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et du livret de famille pour les enfants. Cette carte est valable un an et renouvelable chaque année (sans excéder trois ans).



FÊTE DE LA PAIX CHERCHE FAMILLES

En juillet prochain, pour la Fête Nationale 2018 et le centenaire de la fin de la Grande Guerre, Saint-Egrève prépare une grande fête internationale de la Paix à laquelle des délégations des villes jumelées ont été conviées. Parmi elles, de nombreux jeunes sont attendus. Pour recevoir ces hôtes de marque dans les meilleures conditions, la municipalité cherche des familles qui pourraient héberger des membres de ces délégations le temps de leur visite. Pour en savoir + et se faire connaître : 04 76 56 53 13

"TABLEAUTERIE" D'HAUT EN COULEURS

A l'occasion d'"Ambiances" son exposition annuelle dans les salons de l'Hôtel de Ville, à découvrir du 24 au 27 avril, l'association "Haut en Couleurs" met en place une "tableauterie". Le public est invité à jouer et les gagnants repartent avec un tableau de leur choix parmi ceux qui participent à l'événement.

ville



RÉOUVERTURE DES JEUX DE FIANCÉY

La tyrolienne installée dans le parc de Fiancéy devrait rouvrir fin avril. Le jeu a dû être fermé quelques mois pour cause de vandalisme. La Ville a profité de l'occasion pour refaire à neuf les peintures et les planchers de la plate-forme de "décollage". Pour mémoire, les sols souples du jeu voisin qui avaient eux-aussi fait l'objet de dégradations ont été remplacés par la Ville il y a quelques semaines et le jeu est à nouveau accessible au public.

OUVERTURE DOMINICALE DE LA DÉCHÈTERIE

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers, Grenoble-Alpes Métropole expérimente à nouveau l'ouverture dominicale de trois de ses déchèteries dont celle de Saint-Egrève. Ainsi, jusqu'au 17 juin inclus, l'établissement de la rue du Pont Noir est ouvert le dimanche matin de 9h à 12h. Attention, l'accès aux déchèteries le dimanche matin est exclusivement réservé aux particuliers et donc interdit aux professionnels.



"NOTRE QUARTIER, PARLONS EN !"

Les visites "Notre quartier, parlons-en !" reviennent dans le quartier Sud-Néron. Deux promenades sur le terrain sont prévues les samedis 28 mai et 2 juin. L'occasion d'échanger directement avec le maire Daniel Boisset, accompagné par des élus du conseil municipal, des techniciens municipaux et métropolitains et des membres du Conseil des habitants du secteur, et de leur faire part des suggestions et attentes pour le quartier.



JEUNES TALENTS : en 2018,
le Tremplin jeunes talents prévoit le 24 novembre une soirée spéciale court-métrages ouverte aux vidéastes de 12-25 ans.
En savoir + : 04 76 56 59 80
selections.tremplin@mairie-st-egreve.fr

COLLECTE ET JOURS FERIES : la Métropole informe que les collectes des bacs verts qui auraient dû se faire les mardis 1^{er} et 8 mai seront décalées aux jeudis suivants. Celle du jeudi 10 mai sera elle repoussée au mardi suivant

PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal: 3915

Du 21 au 27/04 : Pharmacie Chalier, Domaine Barnave, 04 76 75 43 42.

Du 28/04 au 04/05 : Pharmacie de La Pinéa, Centre Commercial "La Pinéa", 04 76 75 43 33.

Du 05 au 11/05 : Pharmacie Brossier-Cohen, 121 c av. Général Leclerc Saint-Martin-Le-Vinoux, 04 76 75 49 33.

APIH C'EST PARTI : la deuxième édition du dispositif Appel aux Projets et Initiatives des Habitants est lancé.
En savoir + dans les pages intérieures du supplément

infos pratiques

SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11
Samu: 15
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 805 807
Déchets : n° vert 0 800 500 027
Eaux pluviales et usées :
régie assainissement 04 76 59 58 17
Eau potable
abonnement et factures : 04 57 38 47 95
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048
soir et week-end 04 76 98 24 27

Le supplément

Dépôt légal - mars 2018 - 8 700 ex.

Directeur de publication: Véronique Jaubert

Rédaction: Service communication

Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex

Réalisation: Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps

Impression: Imprimerie du Pont de Claix



l'agenda Du 20 avril au 8 mai

SAMEDI 21 AVRIL

Handball, l'équipe N3 senior féminine de l'USSE reçoit à la Halle Jean Balestas Porte Isère à 18h30 et l'équipe N3 senior garçon Mende à 20h45.

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 AVRIL



Safari truites au plan d'eau de Crétinon par le Comité des fêtes. En savoir + : 06 32 46 03 78.

DIMANCHE 22 AVRIL

Sortie à Val Thorens par la section ski de piste de l'USSE. Inscriptions jeudi 19 avril à 20h30 au Foyer des Brieux.

MARDI 24 AVRIL



Cérémonie d'hommage aux morts pour la France avec les membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie au Monument aux Morts à 11h30.

Spectacle D'Jal à La Vence Scène. 20h30. (Complet)



Du 24 au 27 AVRIL

Exposition "Ambiances", aquarelles, huiles, acryliques et dessins par "Haut en couleurs" en mairie de Saint-Egrève. Vernissage le jeudi 24 avril à 18h30.

MERCREDI 25 AVRIL

Cérémonie de tirage au sort des Jurés d'Assises à l'Hôtel de ville. 17h.



VENDREDI 27 AVRIL

Spectacle, "Le porteur d'histoire" à La Vence Scène. 20h30.

SAMEDI 28 AVRIL

Coup de projecteur : "Klaus Nomi, the Nomi song", ciné concert autour d'un artiste hors normes à la Bibliothèque Barnave. 17h.

DIMANCHE 29 AVRIL

Cérémonie du Souvenir des Victimes de Guerre et Héros de la Déportation, rue de Champaviotte à 11h puis au Monument aux Morts et au Carré militaire du cimetière de la Monta à 11h30.

MARDI 1^{ER} MAI



Tournoi de "Touch rugby" par le RCCN au stade du Parc de Vence. De 9h à 18h.

SAMEDI 5 MAI

Rugby, tournoi Cargnelutti et Challenge Nathan par le RCCN pour les M6 à M12 au stade du complexe sportif Jean Balestas. De 10h à 16h.

DIMANCHE 6 MAI

Date limite pour les collectes d'objets à domicile proposées par les Scouts et Guides de France de Saint-Egrève dans le cadre de la préparation de leur "Grenier des Scouts". En savoir + :

07 67 53 45 35
greniersgdf2018@gmail.com /
www.scouts-stegreve.com

MARDI 8 MAI

Foulée du Souvenir, course mémorielle à travers les rues de Saint-Egrève. Départ rue du 8 mai 1945. 9h.

Cérémonie commémorative du 73^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 au Monument aux Morts de la Monta. 10h30.

LA VENCE SCÈNE cinéma

► **Taxi 5**

Le 19 avril à 16h et 20h ; le 20 avril à 14h et 20h30 ; le 21 avril à 16h et 20h ; le 22 avril à 14h et 18h ; le 23 avril à 20h ; le 24 avril à 18h ; le 25 avril à 14h ; le 28 avril à 15h ; le 29 avril à 17h ; le 1^{er} mai à 14h.

► **Place publique**

Le 19 avril à 14h et 18h ; le 20 avril à 18h et 20h ; le 21 avril à 18h et 20h30 ; le 22 avril à 16h et 20h30 ; le 23 avril à 14h, 18h et 20h30 ; le 24 avril à 20h30 ; le 2 mai 17h30 ; le 5 mai à 20h ; le 6 mai à 17h30..

► **Chien**

Le 19 avril à 17h30 ; le 22 avril à 20h30.

► **La finale**

Le 21 avril à 14h30 ; le 22 avril à 18h30.

► **Contes sur moi !**

Le 19 avril à 16h (*animation animaux en folie*) ; le 20 avril à 16h30 (*ciné goûter*).

► **Gaston Lagaffe**

Le 19 avril à 14h ; le 20 avril à 14h ; le 21 avril à 16h30 ; le 22 avril à 14h30.

► **Croc-Blanc**

Le 20 avril à 16h (*ciné goûter*) ; le 21 avril à 14h ; le 22 avril à 16h30.

► **America** (VOSTF)

Le 19 avril à 20h ; le 20 avril à 18h15 ; le 21 avril à 18h30.

► **Avengers : infinity war**

Le 25 avril à 14h (3D) et 20h ; le 26 avril à 17h30 ; le 27 avril à 20h30 ; le 28 avril à 17h ; le 29 avril à 14h ; le 30 avril à 17h et 20h (3D) ; le 1^{er} mai à 14h.

► **La Fontaine fait son cinéma**

Le 25 avril à 16h30 ; le 29 avril à 16h.

► **Kings** (VOSTF)

Le 25 avril à 17h30 ; le 27 avril à 18h ; le 28 avril à 20h ; le 30 avril à 20h ; le 1^{er} mai à 18h.

► **Love addict**

Le 25 avril à 18h ; le 26 avril à 20h30 ; le 28 avril à 18h et 20h30 ; le 29 avril à 14h ; le 1^{er} mai à 16h.



► **La mort de Staline** (VOSTF)

Le 25 avril à 20h30 ; le 28 avril à 15h ; le 29 avril à 17h30 et 20h ; le 1^{er} mai à 17h30.

► **Nul homme n'est une île**

Le 26 avril à 20h ; le 29 avril à 20h.

► **Sherlock Gnomes**

Le 2 mai à 15h30 ; le 5 mai à 15h30 ; le 6 mai à 15h30 ; le 8 mai à 16h.

► **Larguées**

Le 2 mai à 20h ; le 4 mai à 18h ; le 6 mai à 16h ; le 7 mai à 18h ; le 8 mai à 20h30.

► **Katie says goodbye** (interdit -12 ans) - VOSTF

Le 2 mai à 20h30 ; le 5 mai à 17h30 ; le 6 mai à 20h30 ; le 7 mai à 20h30 ; le 8 mai à 18h30.

► **Les municipaux**

Le 2 mai à 16h ; le 4 mai à 20h30 ; le 5 mai à 20h30 ; le 6 mai à 18h ; le 8 mai à 16h30.

► **La forme de l'eau** (VOSTF - tarif unique 4€)

Le 2 mai à 18h ; le 8 mai à 20h30.

► **Escobar**

Le 3 mai à 20h (VOSTF) ; le 5 mai à 18h (VOSTF) ; le 6 mai à 20h (VOSTF) ; le 7 mai à 20h ; le 8 mai à 18h (VOSTF).

► **Rita et crocodile**

Le 5 mai à 15h (séance animée).



Un conseil sous le signe de la

La séance du conseil municipal du 28 mars dernier a rassemblé les élus municipaux qui ont ensemble débattu sur les 19 délibérations inscrites à l'ordre du jour. Durant les débats, une large place a été accordée à la concertation et à la participation citoyenne à Saint-Egrève. En effet, en guise de préambule au conseil à proprement parlé, un bilan de l'action des Conseils des habitants et des autres dispositifs de concertation a été

proposé. L'occasion de constater qu'entre les dispositifs récurrents, les réunions publiques et les événements plus ponctuels, la Ville propose un large éventail de modalités de participation pour permettre à chacun de prendre part, à hauteur de ses envies et de ses disponibilités et centres d'intérêt, à la vie de Saint-Egrève. Petite découverte du Saint-Egrève de la concertation.

Citoyenneté

Les Conseils des habitants

Instaurés de manière pérenne depuis 2014, les Conseils des habitants sont des instances permettant de mettre en œuvre une proximité entre la municipalité et les Saint-Egrévois. Instances où s'exerce la participation active et responsable des habitants, ils offrent un cadre d'expression permanent à tous les Saint-Egrévois qui désirent prendre part de façon active à la vie de leur quartier et de leur ville et participer ainsi à la vie démocratique locale. Ils ont été conçus comme une aide à la décision pour les élus en associant les habitants à l'élaboration des décisions publiques locales. Ils ont aussi été pensés comme un lieu d'information sur les projets de la Ville pour les habitants, un espace de dialogue et de débat entre les membres et les élus, un lieu d'accueil des initiatives habitantes et un lieu de formulation de propositions et d'écriture d'avis justifiés sur des projets de la municipalité.

Implication citoyenne

Les membres des Conseils des habitants ont ainsi été impliqués dans de nombreux dossiers municipaux et métropolitains depuis quatre ans. Au 1^{er} mars 2018, les trois Conseils, qui rassemblent respectivement des Saint-Egrévois des secteurs Nord-Cornillon, Vence et Sud-Néron, comptaient 49 membres.

Ces derniers ont pris part à sept réunions de présentation publique de projets immobiliers ainsi qu'à deux réunions thématiques, l'une de présentation du budget primitif et une autre sur le projet de mise en œuvre de la vidéoprotection urbaine.

Afin de maintenir un lien régulier avec les membres des Conseils des habitants et suite notamment aux discussions menées lors de l'évaluation des instances, il a été décidé la



Séance de travail avec les conseils des habitants

création d'un "fil rouge d'information" adressé sous forme de courriel mensuel aux membres. Particularité de l'année 2017, les trois conseils ont plus spécifiquement travaillé en lien avec le dispositif APIH (voir par ailleurs).

Mobilisation

Tout au long de l'année 2017, les travaux des Conseils se sont donc majoritairement focalisés sur le nouveau dispositif d'Appel aux Projets et Initiatives des Habitants. Les membres se sont ainsi fortement impliqués dans la construction même et la mise en œuvre de celui-ci en prenant part à pas moins de 15 temps de travail. Mais à côté de cette mobilisation pour mettre en œuvre une nouvelle forme de participation à Saint-Egrève, le Conseil du secteur Vence a aussi participé à deux matinées et à une réunion publique de synthèse dans le cadre de

"Notre quartier, parlons-en !".

Une mobilisation qui, malgré une légère diminution du nombre des réunions en 2017 par rapport aux deux années précédentes, reste donc importante et demande une implication forte aux Saint-Egrévois qui adhèrent à l'instance de leur secteur.

Outil

Il est à noter que les Conseils des habitants ne sont qu'un des outils de la participation citoyenne à Saint-Egrève, parmi de nombreux dispositifs permettant aux habitants de participer à la vie de leur cité. De par la forme d'engagement qu'il demande, le Conseil des habitants ne s'adresse pas à tous les profils d'habitants et c'est pourquoi la Ville a largement diversifié son "offre de proximité", sans pour autant délaisser les Conseils des habitants.

PARTICIPER : il est possible de s'inscrire pour rejoindre les Conseils des habitants.
En savoir + : www.agenda21.saint-egreve.fr



web+

participation

“Notre quartier, parlons-en !”



Edition 2018 des visites de terrain dans le cadre de “Notre quartier, parlons-en !”

Lancé en 2012 et reconduit en 2014, le dispositif “Notre quartier, parlons en !” a été conçu comme un “facilitateur de dialogue”. Il permet aux habitants de parler de leur quartier avec leurs élus à l’occasion de déambulations sur le terrain. Ces visites de terrain sont ensuite systématiquement complétées par une réunion de synthèse relative au secteur concerné. Elles

sont l’occasion d’échanger avec les habitants autour des thèmes abordés sur le terrain. En 2017, deux visites et une réunion de synthèse ont été organisées sur le secteur Vence. Le dispositif s’est poursuivi en 2018, cette fois dans le secteur Nord Cornillon (mars et avril) et cette nouvelle édition se terminera avec les visites du secteur Sud-Néron en mai et juin prochain.

Adaptation permanente

Depuis près de 10 ans, les instances citoyennes et les dispositifs participatifs n’ont cessé d’évoluer pour rester adaptés à un contexte local lui-même en évolution. C’est ainsi que le Conseil de l’Agenda 21 a connu plusieurs évolutions majeures jusqu’à ce que son émanation, le Conseil des habitants, voit le jour. Ces conseils ont eux-mêmes connu deux modifications importantes de leur charte de fonctionnement depuis 2012 et vont continuer d’évoluer pour rester en adéquation avec le cadre saint-égrévois. De la même manière APIH, Notre quartier parlons-en ! ou encore les ateliers thématiques continuent d’être modifiés pour garantir qu’ils restent en phase avec les attentes et les besoins des Saint-Egrévois.



Atelier thématique

250

C’est le nombre de Saint Egrévois qui se sont mobilisés pour participer à plus d’une trentaine de temps d’échange entre la fin 2016 et le début 2018.

DES ATELIERS SPECIALISES : en fonction de certains projets déterminés, des actions de concertation spécifique sont mises en place comme les ateliers mobilité et circulation à Champaviotte ou les différents biblioremix organisés dans le cadre de la concertation relative à la future médiathèque

7

C’est le nombre de présentations publiques de projets immobiliers qui ont eu lieu en 2017. Elles ont mobilisé de 4 à plus de 40 participants.

LES ÉLUS VIENNENT À VOTRE RENCONTRE

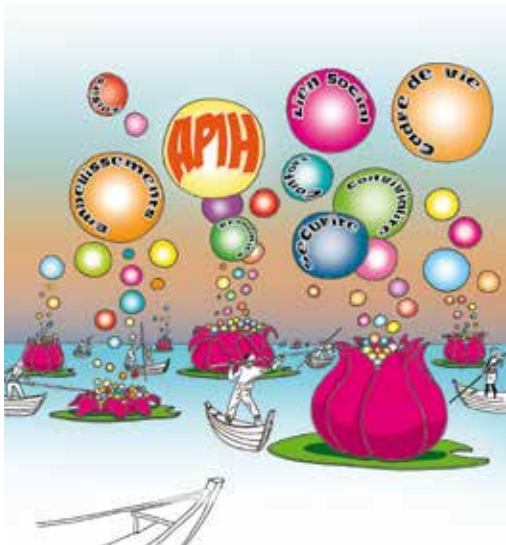
La Ville a mis en œuvre en 2015 un dispositif ponctuel “Les élus viennent à votre rencontre”. Ces permanences permettent aux habitants de rencontrer leurs élus référents de secteur au cours d’entretiens individuels de 15 minutes. Ces derniers se font sans rendez-vous, dans l’ordre d’arrivée des Saint-Egrévois. Durant l’entretien, l’ élu référent est là pour écouter les questions et transmettre les doléances et les demandes des habitants aux services concernés, apporter des premiers éléments de réponse, recueillir les avis des habitants sur la vie dans leur quartier ou leur Ville. Trois séries de trois permanences (une par secteur) de “speed dating” citoyen ont été organisées depuis 2015 en alternance avec “Notre quartier, parlons-en !”.

A noter, ces permanences devraient reprendre fin 2018 ou début 2019.

56

C’est le nombre de Saint-Egrévois reçus à l’occasion de l’une des 9 permanences organisées depuis 2015 dans le cadre du dispositif “Les élus viennent à votre rencontre”.

L'appel de l'APIH



Pour la deuxième année consécutive, Saint-Egrève lance l'Appel aux Projets et Initiatives des Habitants. Créé en 2017, APIH invite les Saint-Egrévois à proposer un ou plusieurs projets d'investissement sur le domaine public bâti et non bâti. Pour les concrétiser, la Ville s'est engagée à mettre à disposition, dans ce cadre spécifique, une enveloppe budgétaire "quartiers" de 45 000 €. Pour être recevables, les projets doivent satisfaire à des critères comme un "motif d'intérêt général", entrer dans le "champs des compétences de la Ville", et "représenter une dépense d'investissement dans les limites définies", sans générer de dépense de fonctionnement importante.

Mobilisation

Dès la première édition de l'APIH, 33 projets ont été déposés et étudiés par les services municipaux afin de déterminer leur faisabilité et leur coût réel. Parmi eux, 16 projets (soit 48% des propositions) ont été jugés non rece-

vables pour différents motifs (notamment pour des raisons de coût). Les projets recevables ont ensuite été soumis à l'analyse des Conseils des habitants de chaque secteur qui ont sélectionné le projet qui leur semblait le plus adapté à leur secteur. Ainsi, trois idées, la construction d'un petit parc de jeux à Champy, la mise en place d'une balançoire dans le parc Barnave et une aire de fitness à Fiancey, ont été retenus et sont aujourd'hui en cours de réalisation.

Si lors de la première édition, le budget était équitablement répartis entre les trois secteurs de la commune (Vence, Sud Néron et Nord Cornillon) à hauteur de 15 000 € chacun, la deuxième édition d'APIH assouplit cette règle et permet aux Conseils des habitants de sélectionner autant de projets qu'ils le souhaitent dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 45 000 €.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour soumettre son idée, il suffit de remplir le formulaire d'Appel aux Projets et Initiatives des Habitants (APIH) disponible en mairie, dans les équipements municipaux ou sur www.saint-egreve.fr jusqu'au 29 juin à 16h. Un atelier d'aide à la rédaction des projets sera proposé durant cette période. La conformité et la faisabilité des projets sera ensuite examinée en fonction de 11 critères précis. Les dossiers retenus seront ensuite chiffrés précisément par les services techniques. Puis ce sera aux Conseils des habitants de sélectionner ceux qui leur semblent les plus pertinents. La Ville entérinera ensuite ce choix et inscrira les lauréats à son budget 2019.



Le Conseil en bref

► PARTICIPATION

Dispositif d'appel aux projets et initiatives des habitants (APIH) - édition 2018 (délib. n°1 : unanimité) ;

► FONCIER / URBANISME

Acquisition de terrain rue de Rochepleine pour la création d'un parc public et l'extension du cimetière (délib. n°3 : contre 3 ; abstention 3 ; pour 26) ; Désaffectation d'un terrain communal en vue du déclassement du domaine public dans le cadre de l'aménagement du programme immobilier du Pont de Vence (délib. n°4 : unanimité) ; Convention de mise à disposition de la Ville du logiciel OXALIS par Grenoble-Alpes-Métropole (délib. n°5 : unanimité) ;

► CONVENTIONS

Convention constitutive de groupement entre la Ville et le Centre Communal d'action Sociale de Saint-Egrève pour la passation de marchés de carburants (délib. n°6 : unanimité) ; Convention cadre avec l'Association Familiale - avenant n°1 de prolongation jusqu'au 30 septembre 2018 (délib. n°7 : unanimité) ;

► TRAVAUX

Permis de construire - groupe scolaire Barnave - bâtiment modulaire pour l'accueil provisoire scolaire et périscolaire (délib. n°8 : unanimité) ; Déclaration préalable à la rénovation du groupe scolaire Barnave (délib. n°9 : unanimité) ; Déclaration préalable aux travaux de construction d'une clôture au Centre des Scilles du Néron de Quaix-en-Chartreuse. (délib. n°10 : unanimité) ; Déclarations préalables à la construction de toilettes publiques à Fiancey (délib. n°11 : unanimité) et à la création de toilettes publiques à Barnave (délib. n°12 : unanimité) ;

► FINANCES

Tarifs de location de salles et conditions d'utilisation (délib. n°13 : unanimité) ; Tarifs des entrées de la piscine des Mails à Saint-Egrève et de la piscine couverte à Saint-Martin-le-Vinoux (délib. n°14 : abstention 1 ; pour 31) ;

► DIVERS

Grenoble-Alpes-Métropole, convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) (délib. n°2 : unanimité) ; Ressources humaines, transposition du régime indemnitaire des agents municipaux de la Ville de Saint-Egrève en Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (délib. n°15 : abstention 3 ; pour 29) ; Compte personnel de formation (délib. n°16 : unanimité) ; Prise en charge des frais de mission liés aux déplacements des agents pour motifs professionnels, missions, formations, concours et examens (délib. n°17 : unanimité) ; Mise à disposition de personnel par le CCAS de la Ville de Saint-Egrève (délib. n°18 : unanimité) ; Suppressions et créations de postes (délib. n°19 : unanimité).

EN SAVOIR + : Fabien Scarabelli, chargé de mission développement durable pour la ville de Saint-Egrève. Tél. : 04 76 56 53 03.
Courriel : fabien.scarabelli@mairie-st-egreve.fr
Toutes les infos sont disponibles sur www.agenda21.saint-egreve.fr

PRATIQUE

- **Le prochain conseil municipal** a lieu le mercredi 6 juin 2018 à partir de 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.
- **Pour s'informer** : Le conseil municipal se réunit en moyenne une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations du conseil municipal sont consultables sur www.saint-egreve.fr à la rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.
- **Expression politique** : Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur le site internet de la ville www.saint-egreve.fr. Par ailleurs et toujours sur le site internet municipal, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique à la rubrique "Mairie".